Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 007-200073096-20261120-DEC_2026_729-AR

DECISION DE LA PRESIDENTE n° 2026-729

Objet : Solidarités – Développement économique - Forum des Métiers et des formations 2027 – Prestations de conception, d'aménagement et d'ameublement de la salle

La Présidente de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-218 du 22 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

Considérant l'organisation du Forum des Métiers et des Formations par ARCHE Agglo depuis 2022 ;

Considérant le besoin d'un aménagement de la salle en terme d'espaces (villages et stands) et de signalétique ;

Considérant la consultation en date du 14 octobre 2026 ;

Considérant que la prestation de la société Peturkenne Global Events (PG Events) retenue s'élève à 13 994.20 € HT soit 16 793.04 € TTC pour les prestations suivantes :

• Concevoir le plan d'agencement du Forum : emplacement et articulation des 6 espaces (espace Orientation, espace Formation, espace Métiers, espace Démonstrations, espace VR et Point Infos), et des stands / espaces à l'intérieur des espaces.
• Concevoir les espaces : matérialisation, délimitation, mobilier, scénarisation
• Réaliser les espaces : fournir le mobilier qui aura été retenu (grilles et/ou claustra, banque d'accueil, mange debout, tables, chaises, tabouret, etc.) et le matériel nécessaire
• Livrer le mobilier et le matériel
• Concevoir la signalétique intérieure à partir des éléments d'identité et de charte fournis
• Réaliser la signalétique intérieure
• Concevoir des outils / actions pour améliorer la scénographie du Forum
• Réaliser des outils / actions pour améliorer la scénographie du Forum
• Livrer et installer la signalétique et les outils de communication

DECIDE

Article 1 - De signer le contrat de fournitures courantes et de services pour l'aménagement de la salle pour le Forum des Métiers et des Formations 2027 avec la société Peturkenne Global Events (PG Events). Ce contrat est conclu pour une durée d'un an.

Article 2 - Le montant des prestations d'agencement du forum, la conception, la signalisation des villages et la fourniture du mobilier et du matériel s'élève à 13 994.20 € HT soit 16 793.04 € TTC.

Date et heure de publication : 20/11/2026 15:50:18

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 007-200073096-20261120-DEC_2026_729-AR

Article 3 – Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Delphine COMTE
Date de signature : 20/11/2026
Qualité : Présidente ARCHE Agglo